

DOSSIER DE CANDIDATURE
Annuaire des professionnels du Grand Est
de l'écoconstruction et
de l'urbanisme durable



Entreprise du Bâtiment et des Travaux Publics

CONDITIONS POUR ENTRER DANS L'ANNUAIRE

Pour faire partie de cet annuaire, l'entreprise doit remplir les conditions suivantes :

Etre titulaire d'un label ou d'une marque parmi les suivants :

- Label LQE® Entreprise
- Qualibat 861 Efficacité énergétique - Eco Artisan
- Qualibat 862 Efficacité énergétique - Les pros de la performance énergétique
- Qualibat 863 Efficacité énergétique - Offre globale
- CERTIBAT (organisme certificateur : QUALIBAT)
- NF Habitat (organisme certificateur : Céquami)
- NF Habitat HQE (organisme certificateur : Céquami)

OU

- Etre couverte par une garantie décennale
- Avoir travaillé sur une opération certifiée en qualité environnementale ou jugée pertinente pour la brochure du Prix Envirobat Grand Est OU sur 2 opérations jugées de qualité environnementale par la commission d'Envirobat Grand Est
ET/OU¹
Avoir suivi au moins une formation sur la qualité environnementale du cadre bâti (minimum 6 jours de formation en 1 ou plusieurs modules)

¹ Par défaut, le « ET » s'applique. Nous consulter si vous êtes dans l'incapacité de fournir l'une des pièces.

PIÈCES À FOURNIR

Si vous souhaitez apparaître dans l'annuaire, vous devez nous fournir les pièces suivantes par mail à annuaire@envirobatgrandest.fr :

- 1) Formulaire ci-joint complété et signé
- 2) Attestation à jour d'obtention du label ou de la marque dont vous êtes titulaire
OU
Attestation d'assurance en garantie décennale
ET Descriptif de 2 références de chantier de qualité environnementale avec détail des cibles traitées (pages 5 à 8) et attestation de certification des opérations citées en référence (le cas échéant)(1 seule référence de chantier si certifiée ou jugée pertinente dans la brochure du Prix Envirobat Grand Est)
ET/OU Certificat(s) de formation globale à la qualité environnementale du cadre bâti ou attestation(s) de présence (justifiant de 6 jours minimum de formation en tout) et programme des formations précisant la durée et les différents sujets traités.

MISE À JOUR DE L'ANNUAIRE

Une mise à jour de l'annuaire est réalisée régulièrement avec vérification que votre qualification est à jour le cas échéant. Si vous n'avez pas de qualification, une nouvelle référence de chantier vous sera demandée tous les 2 ou 3 ans.

Envirobat Grand Est – ARCAD LQE

62 rue de Metz CS 83 333
54014 Nancy Cedex
&
9 avenue de la République
52100 Saint Dizier
Tél : 03 83 31 09 88

Envirobat Grand Est - energivie.pro

INSA
24 boulevard de la Victoire
67084 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 14 49 86

Envirobat Grand Est – PQE

FFB Grand Est
62 rue de Metz CS83 333
54014 Nancy Cedex
Tél : 03 83 37 99 30

www.envirobatgrandest.fr

annuaire@envirobatgrandest.fr

Avec le soutien de :



FORMULAIRE DES DONNÉES QUI APPARAÎTRONT SUR L'ANNUAIRE EN LIGNE

Nom de la structure :

Adresse (sans BP et Cedex) :

.....

.....

Adresse e-mail :

Site Web :

Tél :

Contact de la personne compétente/formée (*NOM Prénom*) :

Type d'acteur :

- | | | | |
|--|--|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Architecte | <input type="checkbox"/> Bureau d'études | <input type="checkbox"/> Maître d'œuvre | <input type="checkbox"/> Urbaniste |
| <input type="checkbox"/> Constructeur de Maisons Individuelles | | <input type="checkbox"/> Entreprise du BTP | |
| <input type="checkbox"/> Opérateur test d'étanchéité à l'air | | <input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage délégué | |

Missions effectuées :

- | | | | |
|-------------------------------------|---|--|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Conception | <input type="checkbox"/> Étude de faisabilité | <input type="checkbox"/> Programmation | <input type="checkbox"/> Contrôle |
| <input type="checkbox"/> Chantier | <input type="checkbox"/> Maîtrise d'œuvre | <input type="checkbox"/> Assistance à maîtrise d'ouvrage | |

Activités de l'entreprise :

- | | | | |
|--|---|--|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Carrelages | <input type="checkbox"/> Charpente et structure en bois | <input type="checkbox"/> Chauffage et énergies renouvelables | |
| <input type="checkbox"/> Couverture/zinguerie | <input type="checkbox"/> Démolition/déconstruction | <input type="checkbox"/> Electricité | <input type="checkbox"/> Etanchéité |
| <input type="checkbox"/> Entreprise générale | <input type="checkbox"/> Gestion de l'eau | <input type="checkbox"/> Isolation | <input type="checkbox"/> Maçonnerie |
| <input type="checkbox"/> Menuiserie extérieure et intérieure | <input type="checkbox"/> Peinture/ravalement | | |
| <input type="checkbox"/> Plâtrerie/plafonds/cloisons | <input type="checkbox"/> Plomberie/installations sanitaires | | |
| <input type="checkbox"/> Revêtement de sols et murs | <input type="checkbox"/> Travaux publics | | |
| <input type="checkbox"/> Ventilation/climatisation | <input type="checkbox"/> Autres (<i>préciser</i>) : | | |

Type de clients : Particuliers Autres

Caractéristiques :

- Label LQE® Entreprise
- NF Habitat
- Qualibat 861 Efficacité énergétique - Eco Artisan
- Qualibat 862 Efficacité énergétique - Les pros de la performance énergétique
- Qualibat 863 Efficacité énergétique - Offre globale
- CERTIBAT
- NF Habitat HQE

Spécialités :

- Bâtiment passif
- Bois (structure)
- Autres isolants biosourcés
- Réemploi de matériaux
- Déconstruction sélective (afin d'optimiser le réemploi des matériaux et à défaut le recyclage puis la valorisation matière)
- Photovoltaïque
- Pompe à chaleur géothermique
- Bilan environnemental (bilan carbone/ACV)
- Paille
- Béton de chanvre
- Patrimoine/ Bâti ancien
- Eco-conception (pour limiter la production de déchets tout au long de la vie du bâtiment ou de l'aménagement)
- Solaire thermique
- Bois énergie
- Pompe à chaleur aérothermique
- Terre crue
- Pierre
- Autres EnR

Autres spécialités (et éventuellement formations suivies):

.....

.....

Je soussigné(e) :

Responsable de la structure :
autorise Envirobat Grand Est à diffuser les informations ci-dessus, affirme avoir lu le règlement ci-dessous et m'engage à le respecter.

Fait à, le Signature :

Fiche de référence « réalisation » 1

Intitulé de l'opération (préciser si construction neuve ou réhabilitation) :

.....

Adresse :

.....

.....

Maître d'ouvrage (coordonnées) :

Raison sociale :

Adresse :

.....

Nom-Prénom : Tél :

Maître d'œuvre (coordonnées) :

Raison sociale :

Adresse :

.....

Nom-Prénom : Tél :

Date de début des travaux :

Date d'achèvement des travaux (le bâtiment doit avoir été livré) :

Travaux réalisés sur ce chantier :

Certification obtenue ou année du Prix Envirobat Grand Est où l'opération est citée (le cas échéant) :

.....

Si l'opération n'est pas certifiée ou remarquée par le Prix Envirobat Grand Est, répondez aux questions ci-dessous sur la page suivante.

Quels sont les aspects de qualité environnementale de l'opération ? (préciser les matériaux du projet, la consommation énergétique, etc.)

Comment votre entreprise a-t-elle permis l'atteinte d'une performance de qualité environnementale sur ce chantier ? (ex : l'entreprise a aidé le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage à choisir des peintures peu émettrices en COV ; l'entreprise a auto-contrôlé sa pose d'isolant à l'aide d'une caméra thermique ; a mis en place telle solution pour respecter l'étanchéité à l'air ; a pris en compte le travail des autres corps d'état)

Ne remplissez que les cibles sur lesquelles votre entreprise a joué un rôle. Annexes acceptées.

CIBLES VISÉES (démarche HQE)	DESCRIPTION OPÉRATION ET RÉPONSES APPORTÉES
Relation du bâtiment avec son environnement immédiat	
Choix intégré des procédés et produits de construction	Matériau(x) de structure du bâtiment : Produits utilisés par l'entreprise :
Chantier à faibles nuisances	
Gestion de l'énergie	Consommation énergétique de l'opération et résultat test d'étanchéité à l'air le cas échéant (si votre activité est en lien) :
Gestion de l'eau	
Gestion des déchets d'activité	
Gestion de l'entretien et maintenance	
Confort hygrothermique	
Confort acoustique	
Confort visuel	
Confort olfactif	
Qualité sanitaire des espaces	
Qualité sanitaire de l'air	
Qualité sanitaire de l'eau	

Fiche de référence « réalisation » 2

Intitulé de l'opération (préciser si construction neuve ou réhabilitation) :

.....

Adresse :

.....

.....

Maître d'ouvrage (coordonnées) :

Raison sociale :

Adresse :

.....

Nom-Prénom : Tél :

Maître d'œuvre (coordonnées) :

Raison sociale :

Adresse :

.....

Nom-Prénom : Tél :

Date de début des travaux :

Date d'achèvement des travaux (le bâtiment doit avoir été livré) :

Travaux réalisés sur ce chantier :

Certification obtenue ou année du Prix Envirobat Grand Est où l'opération est citée (le cas échéant) :

.....

Si l'opération n'est pas certifiée ou remarquée par le Prix Envirobat Grand Est, répondez aux questions ci-dessous sur la page suivante.

Quels sont les aspects de qualité environnementale de l'opération ? (préciser les matériaux du projet, la consommation énergétique, etc.)

Comment votre entreprise a-t-elle permis l'atteinte d'une performance de qualité environnementale sur ce chantier ? (ex : l'entreprise a aidé le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage à choisir des peintures peu émettrices en COV ; l'entreprise a auto-contrôlé sa pose d'isolant à l'aide d'une caméra thermique ; a mis en place telle solution pour respecter l'étanchéité à l'air ; a pris en compte le travail des autres corps d'état)

Ne remplissez que les cibles sur lesquelles votre entreprise a joué un rôle. Annexes acceptées.

CIBLES VISÉES (démarche HQE)	DESCRIPTION OPÉRATION ET RÉPONSES APPORTÉES
Relation du bâtiment avec son environnement immédiat	
Choix intégré des procédés et produits de construction	Matériau(x) de structure du bâtiment : Produits utilisés par l'entreprise :
Chantier à faibles nuisances	
Gestion de l'énergie	Consommation énergétique de l'opération et résultat test d'étanchéité à l'air le cas échéant (si votre activité est en lien) :
Gestion de l'eau	
Gestion des déchets d'activité	
Gestion de l'entretien et maintenance	
Confort hygrothermique	
Confort acoustique	
Confort visuel	
Confort olfactif	
Qualité sanitaire des espaces	
Qualité sanitaire de l'air	
Qualité sanitaire de l'eau	

RÈGLEMENT DE L'ANNUAIRE

Article 1 - Objet de l'Annuaire

L'annuaire des acteurs professionnels du Grand Est de l'écoconstruction et de l'urbanisme durable recense des architectes / maîtres d'œuvre / urbanistes, des assistants à la maîtrise d'ouvrage, des bureaux d'études, des opérateurs d'étanchéité à l'air, des entreprises du BTP, des constructeurs de maisons individuelles et des maîtres d'ouvrage délégués ayant justifié de leur compétence en termes de qualité environnementale du cadre bâti.

Créé avec le soutien financier de la Région Grand Est, de l'ADEME et de la FFB Grand Est, la conception et la mise à jour de l'annuaire sont gérées par Envirobat Grand Est, dans le cadre de sa mission de centre de ressources régional.

Article 2 - Commission de validation des candidatures

a) Composition

La commission de validation des candidatures à l'annuaire est composée de professionnels du Grand Est représentant différents types d'acteurs (architecte, bureau d'études, entreprise, etc.).

b) Missions

La commission examine les dossiers de candidature ou de mise à jour à l'annuaire comportant des pièces justificatives demandant un examen particulier pour décider si elles reflètent bien les compétences recherchées des structures en qualité environnementale du cadre bâti. Les salarié(e)s d'Envirobat Grand Est peuvent valider les candidatures à l'annuaire sans demander d'avis à la commission quand les pièces justificatives fournies correspondent à des qualifications ou à des certifications délivrées par des organismes extérieurs accrédités pour cette mission.

c) Fonctionnement

La commission examine les dossiers au moins une fois par an.

Les décisions sont prises à la majorité absolue.

Chaque membre peut recevoir un pouvoir.

Article 3 - Conditions d'inscription à l'Annuaire

Les conditions d'inscription à l'Annuaire dépendent du type d'acteur et sont mentionnées sur www.envirobatgrandest.fr rubrique Annuaire des professionnels. Elles sont susceptibles d'être modifiées dans le temps. Dans ce cas, la structure devra répondre aux nouvelles conditions d'inscription afin de pouvoir rester inscrite dans l'Annuaire.

Article 4 - Modalités d'inscription

a) Candidature

Pour candidater à l'annuaire, une structure doit remplir l'un des formulaires correspondant à son activité téléchargeable sur www.envirobatgrandest.fr rubrique Annuaire des professionnels/Inscription et l'envoyer à annuaire@envirobatgrandest.fr avec les pièces demandées.

b) Validation de l'inscription

La validation de l'inscription résulte de la vérification par Envirobat Grand Est des pièces justificatives visées au a) du présent article et de l'examen de la candidature par la commission de validation si les pièces fournies dans le dossier le nécessitent. Elle conditionne sa mise en ligne.

c) Mise en ligne

Après la validation de l'inscription, Envirobat Grand Est procède à la mise en ligne des données de la structure sur le site de www.envirobatgrandest.fr dans la rubrique Annuaire des professionnels.

Article 5 - Droit des professionnels inscrits

La loi du 6 janvier 1978 modifiée « informatique et libertés » s'applique de plein droit aux professionnels inscrits. Elle prévoit notamment un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent.

Article 6 - Obligations des professionnels inscrits

Le professionnel s'engage à signaler tout changement concernant les informations fournies ou susceptibles d'impacter l'annuaire.

Article 7 - Conditions de radiation

- Envirobat Grand Est se réserve le droit de retirer de l'annuaire toute structure qui ne répondrait plus aux critères d'éligibilité en vigueur.
- Toute demande de mise à jour envoyée par Envirobat Grand Est restée sans réponse dans un délai de 3 mois entraînera la radiation de l'annuaire.
- Toute structure ayant cessé définitivement son activité sera retirée de l'annuaire.
- Avant toute radiation de l'annuaire, Envirobat Grand Est informe la structure qui dispose d'un délai de 15 jours calendaires pour présenter ses observations écrites. Ce délai débute à la date d'envoi du courrier d'Envirobat Grand Est.

La structure cesse d'être inscrite :

- si elle n'a fourni aucune observation écrite dans le délai des 15 jours,
- ou si les observations fournies n'ont apporté aucun élément susceptible de modifier la décision d'Envirobat Grand Est.

Les radiations sont prononcées par la commission de validation.

Article 8 - Procédure de recours

Le Conseil d'Administration d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE statue sur les litiges concernant les inscriptions et les radiations à l'annuaire, à l'exception des litiges concernant le référencement « Climaxion » qui seront gérés par la Région Grand Est.

Article 9 - Dispositions particulières

Conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1998, Envirobat Grand Est - ARCAD LQE est productrice de la base de données de l'annuaire du site d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE, dont elle est propriétaire.

L'utilisation à des fins commerciales de données téléchargées par des tiers à partir de <http://www.envirobatgrandest.fr> est formellement interdite sans autorisation expresse d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE.